



REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASTIQUE CLUB DE MENNECY – SAISON 2018-2019

1/ VALIDATION DE L'INSCRIPTION :

Afin de valider votre inscription,

Vous choisissez le formulaire correspondant au secteur et à la section qui vous intéresse (attention, pour s'inscrire en groupe compétition, il est nécessaire d'avoir validé avec Mathilde, notre responsable technique GAF, le groupe dans lequel vous devez vous inscrire), et vous le remplissez soigneusement (en étant particulièrement **vigilant sur les adresses mail** que vous nous indiquez, elles sont notre principal moyen de communication avec vous)

Nous vous conseillons vivement d'**imprimer le formulaire rempli (afin d'en garder une trace)** avant de cliquer sur envoyer.

Vous recevrez aussitôt un message confirmant le bon envoi de votre formulaire.

Nous vous enverrons (sous 48h environ) un mail de confirmation, vous confirmant que nous avons bien validé votre inscription.

Par retour de mail, afin de finaliser votre dossier, vous nous enverrez :

- une **photo d'identité scannée**
- un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la gymnastique
- **Le bulletin N°2 de la notice d'information Allianz 2018-2019** (en page 6) dûment **rempli et signé**

Vous avez **au maximum 2 semaines** à partir de votre inscription en ligne pour **finaliser votre dossier et procéder au paiement**.

Sans nouvelles de votre part passé ce délai, votre inscription sera supprimée afin de ne pas bloquer une place inutilement.

Vous pourrez procéder au paiement :

- sans vous déplacer : **par CB sur la page d'accueil de notre site** (via le site apayer.fr du Crédit Mutuel/CIC, notre banque partenaire, ou via Paypal)
- **ou en venant à l'une de nos permanences** pour un paiement par tout autre moyen : chèques, espèces, chèques vacances, coupons sport, bons CAF.

Attention, les permanences ne sont mises en place que pour les paiements, **les inscriptions se font exclusivement via le formulaire sur Internet**.

2/ ACCES A LA SALLE :

L'adhérent est inscrit dans un groupe, il se présente à ses cours, aux horaires indiqués.

En cas de retards répétés et non justifiés, l'adhérent pourrait se voir refuser l'accès à l'entraînement.

L'adhérent ne peut pénétrer dans la salle d'entraînement qu'en présence de son entraîneur et à l'heure de son cours.

Il quitte la salle d'entraînement à l'issue de sa séance afin de ne pas perturber le déroulement des autres séances (*aucune « garderie » n'est possible*).

Les parents vérifient la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant au gymnase. Nous déclinons toute responsabilité en dehors des heures d'entraînement ainsi qu'en cas de cours annulé.

Nul n'est autorisé à interrompre les séances pour s'entretenir avec l'entraîneur. Pour toutes questions, merci de nous adresser un mail afin de ne pas perturber les séances en cours.

Aucune personne non licenciée au Gymnastique Club de Mennecy n'est autorisée à pénétrer dans la salle (Il est notamment interdit d'inviter des « copains »).

3/ TENUE :

L'adhérent se présente à ses cours, muni d'une tenue de sport correcte et adaptée (justaucorps, short, tee-shirt, cycliste, jogging, **chaussons de gym ou chaussettes obligatoires pour tous (y compris pour les accompagnants des babygym)**).

Les cheveux longs doivent être attachés.

4/ RESPECT DE LA SALLE ET DU MATERIEL :

La nourriture et les boissons sont interdits dans la salle. Les gourdes et bouteilles d'eau restent dans l'espace d'accueil.

Tout adhérent s'engage à respecter le matériel et à en faire bon usage.

5/ RESPECT D'AUTRUI :

L'adhérent respectera les entraîneurs, les dirigeants du G.C.Mennecy, les autres gymnastes ainsi que toute personne travaillant ou s'entraînant aux mêmes heures. A défaut, après 2 avertissements, l'adhérent concerné risquera l'exclusion.

6/ COMPETITIONS :

L'inscription en **groupe COMPETITION** implique certaines contraintes :

Les adhérents inscrits dans les groupes compétitions, devront **obligatoirement avoir la tenue du club (payante, en plus du coût de l'inscription)** ainsi qu'une trousse à pharmacie personnelle contenant : petits ciseaux et pansements, désinfectant en spray et bandes adhésives élastiques type Elastoplast.

Ils **s'engagent à participer aux compétitions** auxquels ils sont conviés (sauf raison valable et dans un délai de prévenance raisonnable).

Après engagement sur une compétition par le club, les pénalités en cas de désistement à cette compétition sont à la charge de l'adhérent absent (hormis si Certificat Médical fourni dans les délais).

7/ OBJETS DE VALEUR :

Bijoux et autres objets de valeur sont prohibés.

Il est vivement recommandé de ne pas laisser les téléphones portables dans les vestiaires, mais plutôt de les déposer dans la salle.

Le Gym Club de Mennecy décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou oubli des affaires personnelles des adhérents, que ce soit dans la salle ou dans les vestiaires.

(Les vêtements trouvés, non réclamés sont déposés dans une caisse à l'accueil)

8/ OUVERTURE DU GYMNASSE :

A l'exception des stages (à l'intention des gymnastes compétiteurs), le Gymnastique Club de Mennecy n'assure aucun entraînement durant les congés scolaires.

Pour des raisons de travaux ou tout autre motif indépendant de notre volonté (jours fériés, intempéries, alerte attentat etc.), des cours pourront être annulés, sans prétendre à un remboursement.

9/ RESILIATION EN COURS D'ANNEE :

Seule une modification du planning à l'initiative du club (et rendant la présence du gymnaste impossible) peut justifier une résiliation en cours d'année amenant un remboursement de notre part.

Une fois le planning validé et le dossier enregistré, **aucun remboursement ne sera accordé** pour quelque motif que ce soit (y compris maladie, maladie chronique, blessure qu'elle soit ponctuelle ou de longue durée de type fracture...).

(Si vous souhaitez couvrir ces risques, il existe des assurances auxquelles vous pouvez souscrire auprès des partenaires de la FFGym ou d'autres assureurs).

10/ DROIT A L'IMAGE – PHOTOS/VIDEOS :

Nous vous demanderons, dans la fiche d'inscription de valider si vous nous autorisez à photographier/filmer votre enfant (ou vous-même) lors des séances d'entraînement et à publier ces images sur les différents outils de communication du club (site internet, page facebook, affiches...)

Les photos/vidéos prises lors d'événements publics (fête du club, portes ouvertes, gala, compétition..) ne peuvent faire l'objet d'un refus de votre part étant donné qu'il s'agit d'événements publics.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BELLE ANNEE GYMNIQUE.



L'Equipe du Gymnastique Club Mennecy

bureau@gcmennecy.fr

www.gcmennecy.fr

<https://www.facebook.com/GymnastiqueClubMennecy/>